

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2025

Référence
017-2025

Budget principal – décision
modificative n°1

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	10

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 16.06.2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 10 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/06/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/06/2025.

Présent(e)s : Mmes : BOURNIGUAL Virginie, BORONKAI Katalin, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane. M. : COZIEN Arnaud, LE GUILLOU Grégory, DIRAISON Fabien.

Excusé(e)s : Mme CADIOU Elodie ; Mme CALON Myriam ; Mme LE FOLL Méline donne procuration à Mme REDON Christiane ; M. DANIEL Christophe, M. DUBOS Jean-Jacques ; M. PLASSART Adrien ; M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : Mme LABEYRIE Annick

017-2025 – Budget principal année 2025 – vote décision modificative n°1

Rapporteur : M. Arnaud COZIEN, adjoint au maire délégué aux finances.

Monsieur Cozien explique que cette décision modificative aborde trois points distincts. Premièrement, dans le cadre de la création d'une M.A.M., la Commune a contracté un nouvel emprunt auprès du Crédit Agricole du Finistère à hauteur de 150 000,00€. Ce prêt implique donc le remboursement des intérêts et du capital. Le capital figure en investissement au chapitre **16 – Emprunts et dettes assimilées**. Sur 150 000,00€ d'empruntés la commune remboursera pour la fin de l'année 2 700,00€. En section de fonctionnement, au **chapitre 66 – Charges financières**, nous retrouvons les intérêts qui s'élèveront aux environs de 4 000,00€ d'ici la fin de l'année.

Autre point, nous avons reçu pour le projet de M.A.M., des accords de subventions pour 60 000,00€ et pour 45 000,00€ du Département ce qui fait un total de 105 000,00€ que l'on retrouve en investissement au **chapitre 13 – Atténuations de charges** et cela constitue une recette d'investissement. Comme nous disposons de 100 000,00€ de plus de subventions, nous envisageons de rembourser 100 000,00€ de l'emprunt à court terme contracté dans le cadre de la création de Halle Ouverte, dans l'attente de réception des subventions accordées pour cette opération. Subvention toujours en attente de réception à ce jour. Ces 100 000,00€ vont s'ajouter aux 2 700,00€ de remboursement de capital soit un total de 102 700,00€ au **chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**. Ce total comprend le remboursement anticipé de l'emprunt à court terme ainsi que le remboursement du capital du nouvel emprunt de 150 000,00€. Cela va permettre de diminuer notre endettement.

Enfin le troisième point concerne un ajustement de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). On avait inscrit au budget primitif 2025, en section de fonctionnement au **chapitre 74 – Dotations et participations**, la somme de 156 000,00€ mais après ajustement des services de l'État, nous devons rectifier ce montant et inscrire la somme

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 029-212902118-20250616-017_2025-DE

de 151 000,00€. Il y a donc 4 575,00€ de moins que ce qui était inscrit au BP 2025. Pour équilibrer la section de fonctionnement, nous sommes contraints de réduire le virement à la section de fonctionnement de 12 300,00€ et pour équilibrer la section d'investissement, nous retirons 10 000,00€ de travaux. Enfin, de nombreuses factures ont été réglées en retard sur l'opération Halle Ouverte, et cela a engendré des frais d'intérêts moratoires de 3 200,00€ à régler à une entreprise. Comme nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle surprise nous inscrit la somme de 5 000,00€ en section de fonctionnement au **chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**.

DM n°01 - 2025	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
		FONCTIONNEMENT			
	D-0218 : Autre personnel extérieur	1 275.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	1 275.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	12 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	D-0583 : Pénalités sur marchés	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	D-06111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	R-74111 : Dotation forfaitaire des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 516.00 €
	R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 546.00 €
	R-741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0.00 €	0.00 €	62 639.00 €	0.00 €
	TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	62 639.00 €	58 064.00 €
	Total FONCTIONNEMENT	13 575.00 €	9 000.00 €	62 639.00 €	58 064.00 €
	INVESTISSEMENT				
	R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	12 300.00 €	0.00 €
	TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	12 300.00 €	0.00 €
	R-1311 : Subv. transf. Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
	R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €
	TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	105 000.00 €
	D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	102 700.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	102 700.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Total INVESTISSEMENT	10 000.00 €	102 700.00 €	12 300.00 €	105 000.00 €
	Total Général		88 125.00 €		88 125.00 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Cozien, Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin d'effectuer les opérations décrites ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'accepter la décision modificative n°1 du budget principal, telle que décrite ci-dessus et autorise Monsieur le maire à affecter les crédits nécessaires au budget primitif 2025 afin de pouvoir l'appliquer.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11 juin 2025.

La secrétaire de séance,
Annick LABEYRIE



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

